Maintenance préventive et corrective des portes et portails automatiques, portes sectionnelles, rideaux électriques, barrières levantes automatiques de Quimper Bretagne Occidentale - AF MAINTENANCE - 87 000 € HT maximum

N° DEC.2025.05.148.ACVTE

LA PRESIDENTE DE QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 1 du conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 donnant délégation à madame la présidente de Quimper Bretagne Occidentale ;

Vu le budget de Quimper Bretagne Occidentale, comptes 6156 et 615221 ;

Vu le résultat de la consultation mise en ligne le 25 février 2025 sur le profil d'acheteur Mégalis Bretagne et sur le site internet de Quimper Bretagne Occidentale ;

Sur proposition du directeur général des services ;

DECIDE :

Article 1 : Objet et attributaire de l'accord-cadre

Quimper Bretagne Occidentale conclura un accord-cadre de maintenance préventive et corrective des portes et portails automatiques, portes sectionnelles, rideaux électriques et des barrières levantes automatiques avec l'entreprise AF MAINTENANCE, sise 130 rue de l'Odon 14790 MOUEN.

Article 2 : Montant de l'accord-cadre

Le montant maximum des prestations pour la durée de l'accord-cadre est fixé à 87 000 € HT.

Article 3 : Durée de l'accord-cadre

L'accord-cadre sera conclu pour une durée de trois ans à compter de sa date de notification.

Article dernier : Exécution

Monsieur le directeur général des services et le comptable public assignataire du Service de Gestion Comptable de Quimper sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision prise par délégation du conseil communautaire.

Fait à Quimper, le 21 mai 2025

La présidente,
Isabelle ASSIH

ACTE RENDU EXECUTOIRE
Compte tenu de :
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/05/2025
(AR du 27/05/2025 ID: 029-200068120-20250521-DC2004H1-AR)
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 27/05/2025

Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex